

# **Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine du mercredi 7 juin 2023 à 19h30 au Mouret**

Monsieur Nicolas Lauper, président, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

L'assemblée ordinaire des délégués a été convoquée en date du 17 mai 2023 et par parution dans la Feuille officielle du 19 mai 2023 ; les documents y relatifs ont été mis à disposition à l'administration communale de Le Mouret et sur les sites Internet des communes membres.

Monsieur Nicolas Lauper remercie les délégués pour leur présence, à savoir :

Pour la commune de Bois-d'Amont	(3)	Mme Patricia Dousse
Pour la commune de Ferpicloz	(1)	Mme Sybille Buvary
Pour la commune de Marly	(9)	M. César Murangira
Pour la commune de Le Mouret	(4)	Mme Martine Halter
Pour la commune de Pierrafortscha	(1)	M. Jean-Luc Kuenlin
Pour la commune de Treyvaux	(2)	Mme Sylviane Tinguely
Pour la commune de Villarsel-sur-Marly	(1)	M. Alphonse Kilchoer

Pour le comité de direction :

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| ➤ Monsieur Nicolas Lauper     | pour la commune de Le Mouret  |
| ➤ Monsieur Vincent Guillet    | pour la commune de Treyvaux   |
| ➤ Madame Mary Claude Paolucci | pour la commune de Marly  |
| ➤ Monsieur Luc Déglise        | pour les communes de Pierrafortscha<br>de Ferpicloz et de Villarsel-sur-Marly |

Fiduciaire : Valérie Vonlanthen

S'est excusé :

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| ➤ Monsieur Patrick Gendre | membre du comité pour la<br>commune de Bois-d'Amont |
|---------------------------|---|

M. Alphonse Kilchoer est nommé scrutateur.

## Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2022
2. Rapport du chef de service
3. Comptes 2022
4. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués est tenu par le chef de service, Monsieur Jean-Louis Sciboz.

### 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2022 ne suscite aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

### 2. Rapport du chef de service

Le rapport de M. Sciboz de 2022 est approuvé à l'unanimité.

Lecture du rapport 2023 par le chef de Service, Gabriel Deblaise.

Collaboration du chef du Service en avril avec l'ancien chef de service M. Sciboz. Explication de l'évolution des nombres de mandats qui est resté plus au moins stable, toutefois avec une certaine complexification des mandats. Explication de l'agrandissement du service en EPT. Remerciement du chef de service à ses collaborateurs. Explication des PET qui travaillent au service. Explication par rapport aux nouveaux locaux qui seraient plus adaptés pour l'exécution des mandats, aussi en lien avec par exemple des différents des appels téléphoniques dans un même bureau.

Aussi il reçoit parfois des appels qui ne concernent pas le service et doit se déplacer dans des autres locaux pour pouvoir les effectuer. La collaboration avec les autres services tels que le service social de la Haute-Saraine ainsi que celui de Marly se passent bien. Explication des protocoles de collaboration établie entre service social et service des curatelles.

Éclaircissement du parcours professionnel du chef de service.

Le Président remercie le chef de service pour ses explications. Le président lui souhaite plein succès dans son mandat.

### 3. Comptes 2022

Monsieur Nicolas Lauper donne lecture des comptes 2022 avec les remarques et commentaires de Mme Vonlanthen de la fiduciaire.

Elle explique le fonctionnement du compte.

Traitement du personnel plus élevé pour des raisons de changement de pourcentages. Les cotisations d'assurance maladie et accidents ont été retenues, ce qui n'était pas le cas auparavant. Frais de supervision dus à la remédiation du personnel.

Frais d'honoraires de la fiduciaire sont inclus dans les frais divers.

Explication de la fiduciaire sur les frais transitoires qui correspondent simplement aux actifs et passifs des frais de curatelles sur 2 ans.

Remboursement de la commune pour les frais de 2022. La fiduciaire explique le tableau des répartitions.

Explication de la fiduciaire des normes MCH2 qui n'apporte pas forcément des informations complémentaires par rapport au service des curatelles.

Le président amène des informations complémentaires aux comptes 2022 en lien avec le remboursement des CHF 391'000.—. Claude Brodard et Laurent Tercier avaient donné les explications au comité avec des extraits des comptes de la commune du Muret.

Pas de question sur les comptes 2022.

Explication du président du SCI (Système de contrôle interne) proposé par les communes et la nécessité de la mise en place du MCH2.

Lecture du rapport du 1<sup>er</sup> juin 2023 de la commission financière par Madame Tinguely.

Les comptes 2022 soumis au vote sont approuvés à l'unanimité. M. Lauper remercie Mme Vonlanthen pour son travail ainsi que la rapidité dans l'exécution de son travail.

#### 4. Divers

##### Courrier des salaires

M. Lauper revient sur les deux courriers reçus par l'ensemble du personnel du service des curatelles en fin de l'année et en début de l'année 2023 concernant les salaires 2023 ainsi que les locaux. Le personnel demandait une rencontre avec le comité. La rencontre s'est faite au mois de février 2023.

Il a été question de la déception quant aux salaires 2023. Dans le budget, le comité avait mis un palier supplémentaire. Il aura fallu attendre la décision de l'Etat par rapport à l'indexation des salaires, décision qui a été prise début décembre 2022. L'Etat avait décidé d'augmenter de 2,74 % la masse salariale. Le comité a décidé de donner l'indexation de 2,74 % et de ne pas donner de palier supplémentaire. Le personnel a été déçu de cette décision. Selon l'art 11 du règlement du personnel, c'est le comité qui décide si le palier est donné ou pas. Le comité pense que le personnel a compris les explications données lors de cette rencontre.

Le personnel observe un manque de reconnaissance quant au travail fourni durant l'année 2022. Il y a eu plusieurs cas de maladie. Les conséquences ont été que le personnel sur place a effectué plusieurs remplacements pour pallier aux absences maladies et n'a ressenti aucune reconnaissance de la part du comité.

## Courrier des locaux

M. Gabriel Deblaise donne des explications sur la problématique du manque de place des locaux et où les personnes s'entassent dans les trois bureaux. Le comité avait décidé d'attendre la venue du nouveau chef de service pour prendre des décisions.

M. Deblaise aurait trouvé des locaux disponibles au MIC. Les locaux du MIC sont parfaits mais cela va entraîner une augmentation du prix de la location dans les comptes. M. Lauper lance un appel aux personnes présentes afin que ces dernières nous informent s'il y aurait des locaux de libres à Marly. Ce serait bien d'avoir d'autres variantes sur la commune de Marly pour pouvoir faire une comparaison.

M. Deblaise informe que nous aurions besoin de 6 à 7 bureaux, une salle de réception, une salle de conférence et une cafétéria. La surface des locaux au MIC est de 300 à 350 m<sup>2</sup> ce qui suffirait largement à accueillir le service. Les binômes seraient maintenus.

M. Murangira demande plus de statistiques à rajouter aux rapports en lien avec le nombre de mandats (augmentation ou diminution par année).

M. Lauper remercie les membres du comité, M. Deblaise, Mme Vonlanthen ainsi que tous les délégués.

L'assemblée prend fin à 19h45.

La verrée est servie après l'assemblée.

Le Président

Pour le procès-verbal  
Deblaise Gabriel  
Chef de service